



## COMPLETEMENT DINGUE !

**Jamais** depuis de nombreuses années le pôle de psychiatrie ne s'est retrouvé dans cet état là !

**Jamais** les conditions d'accueil et de soins n'ont été aussi dégradées en particulier celles des unités d'hospitalisations complètes : postes supprimés, absences non remplacées, sous effectif chronique, bâtiments indignes, etc...

Le travail en sous effectif est désormais quasi institutionnalisé, banalisé dans une indifférence qui fait même peur.

Laisser les agents et les patients dans cet état est grave et irresponsable.

Les équipes sont ignorées, maltraitées, quand elles ne sont pas en plus méprisées. **Par qui ?**

- Par ceux qui nous laissent nous **noyer** dans nos difficultés, **ignorent** nos appels et restent **sourds** à nos sollicitations.
- Par ceux qui tapent en **touche** et se disent **pas concernés** par les problèmes d'**effectif**.
- Par ceux qui **suppriment** des postes.
- Par ceux qui **récitent** et déclinent les **purges managériales** sans voir plus loin que le bout de leur **statut**.
- Par ceux avec qui il est **impossible** d'avoir une discussion orientée par les **soins relationnels** et la **clinique** tellement ils sont à des années lumières de nos préoccupations.

Malheureusement on retrouve des conditions **aussi déplorables** sur la **MCO** et le pôle **personnes âgées**.

Il règne aussi une ambiance délétère à certains endroits avec des tentatives pour censurer les agents, des pressions avec des menaces au contrat, au refus de mise en stage.

**Par ailleurs**, le **projet** de pôle de psychiatrie, que nous sommes nombreux à avoir **soutenu** et co **construit**, est aux **oubliettes**. **Pourquoi ?**

Ce projet ambitieux, porteur de sens, soucieux du respect des patients et de leurs droits, doit être relancé. Dans le cas contraire nous aurions l'impression de nous être fait embarquer dans une pseudo démocratie participative...

**Pendant ce temps**, de nombreuses interrogations émergent sur la psychiatrie des secteurs 4 et 5 et sur la pédopsy (équipes incomplètes, fermetures définitives ou temporaires de services et de lits, avenir du secteur 5, etc). Le tout sans la moindre information communiquée aux équipes...

**A tout cela se rajoute** des enjeux de **pouvoir**, une remise en question du **fonctionnement** du pôle, un psychiatre récemment poussé vers la **sortie** par le biais du non renouvellement de son contrat...mais également une **crise** sur fond de **désaccords professionnels** entre deux psychiatres avec des « menaces » qui auraient été proférées par l'un, des lectures et une utilisation de ces dernières. Une **enquête** administrative, dont on peut questionner la **méthode** et son **impartialité**, a été diligentée par le directeur suite à une **plainte** d'un des deux acteurs.

Cette enquête préconise entre autre une « formation management par le CHU » pour l'un des acteurs et afin de « préserver la santé et la sécurité » de ce dernier, elle préconise de « réaliser une séparation géographique en affectant contre son gré à Castres » l'autre protagoniste...

**Pour rappel**, celui qui est exilé a été très **présent** et **engagé** dans le **mouvement social**. Il a exprimé ses désaccords. Il a **dénoncé** les **suppressions** de postes, la **dégradation** importante des conditions d'**accueil** et de **soins** des équipes et **soutenu** activement les **revendications** de ces dernières.

Il a **aussi pointé**, **avec d'autres**, certes sur un mode un peu vif, réactif et parfois métaphorique pour ce qui le concerne (sa communication et ses propos lui sont reprochés) des dysfonctionnements dans la conduite du pôle de psychiatrie...

Alors, la **décision** de l'**exfiltrer** à Castres ne ressemblerait elle pas malgré tout à une **sanction** ? Celle d'un psychiatre devenu **indésirable**, « **Persona non grata** » sur Lavour.

**Des changements sont attendus, c'est un impératif. Mais pas par la proscription d'un psychiatre, décision brutale et précipitée que, comme de nombreux agents, nous trouvons disproportionnée. Nous la contestons et la dénonçons.**

Le Directeur doit mettre fin à cette situation conflictuelle par le bais d'une **conciliation**, d'une démarche d'apaisement accompagnée d'une feuille de route et avec comme perspective un retour au calme...et **au travail !**